

Affaires fédérales

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **25 (1979)**

Heft 1

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

affaires fédérales

Il y a soixante ans la grève générale

Il y a soixante ans, le 11 novembre 1918, à minuit, commençait la première et unique grève générale de l'histoire suisse, déclenchée à une époque où les conflits du travail étaient nombreux en Suisse, elle fut observée trois jours durant par plus de 250 000 travailleurs à l'appel du « Comité d'Olten » qui réunissait les responsables socialistes et syndicalistes. Le mot d'ordre de grève générale répondait directement à une mobilisation partielle de l'armée décidée par le Conseil fédéral pour maintenir l'ordre dans le pays à la suite de l'éclatement de troubles sociaux à Zurich. Mais l'action était assortie d'une liste de revendications sociales et politiques, dont quelques-unes devaient être satisfaites dans l'année qui suivit la grève générale.

Comme le rappelle la correspondance syndicale suisse (C.S.S.), le comité d'Olten, que présidait Robert Grimm, avait, en proclamant la grève générale, réclamé le retrait des troupes mobilisées et un remaniement du Conseil fédéral. En outre, un programme minimum demandait l'élection du Conseil national selon le système proportionnel, le droit de vote des femmes, la semaine de quarante-huit heures, la réorganisation de l'armée, la garantie

de l'approvisionnement en denrées alimentaires, l'introduction de l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité et des monopoles d'Etat pour les importations et les exportations.

Trois morts à Granges

La grève fut inégalement observée dans les diverses régions du pays. Elle se déroula dans un climat de grande tension, mais généralement dans le calme. Pourtant, à Granges (So.), la troupe tira sur des manifestants, tuant trois personnes, et la pression de l'armée alla croissant. Le 13 novembre, le Conseil fédéral adressa au comité d'Olten un ultimatum lui enjoignant de mettre un terme à la grève, faute de quoi celle-ci serait brisée par la force. La nuit suivante, le comité ordonnait la fin de la grève, refusant de livrer les masses sans défense aux mitrailleuses de leurs adversaires.

Dès le premier jour de la grève générale, une procédure pénale avait été ouverte contre les membres du comité d'Olten. Vingt et un d'entre eux comparurent finalement à Berne, au printemps 1919, devant un tribunal militaire, accusés qu'ils étaient de mutinerie. Trois des inculpés, dont Robert Grimm, furent condamnés à six mois de prison, et le futur conseiller fédéral Ernest Nobs à quatre se-

maines. Les autres, parmi lesquels Konrad Ilg, futur artisan de la Convention de paix du travail, furent acquittés. Des grévistes furent jugés lors de divers autres procès, en particulier des cheminots. Pour venir en aide à ces victimes de la grève, les travailleurs suisses réunirent 81 000 F, somme énorme à l'époque.

Des résultats

Comme l'écrit la C.S.S., la grève générale ne fut pas inutile pour le mouvement ouvrier suisse. Si certaines de ses revendications ne furent réalisées que des dizaines d'années plus tard (A.V.S., suffrage féminin), d'autres commencèrent à l'être dès les mois qui suivirent la grève.

Ainsi, le Département fédéral de l'économie publique commença dès le début de l'année 1919 à consulter les organisations de travailleurs et d'employeurs en vue d'obtenir un accord sur la question de la durée du travail. Le 29 avril 1919, le Conseil fédéral proposait par un message aux Chambres de reviser la loi sur les fabriques et d'introduire la semaine de quarante-huit heures. Le 1^{er} janvier 1920, la réduction de la durée du travail fut mise en vigueur. En décembre 1918, le Conseil national connut une vague de postulats et de motions réclamant l'institution d'une assurance-vieillesse, survivants et invalidité. Le 4 mars 1919, une commission d'experts fut chargée d'étudier cette question. Le 21 juin 1919, le Conseil fédéral publia son message proposant un article constitutionnel relatif à une assurance-vieillesse, survivants et invalidité financée par les impôts sur la consommation et la propriété. La loi introduisant l'élection du Conseil national

à la proportionnelle fut adoptée le 14 février 1919 et les premières élections selon le nouveau système eurent lieu en octobre de la même année. Elles firent passer de vingt-deux à quarante et un le nombre des élus socialistes. (ats)

Reprendre le combat soixante ans après la grève générale de 1918

Le parti socialiste suisse a consacré, à Berne, la séance de son comité central, présidée par M. Helmut Hubacher, à la commémoration du sixième anniversaire de la grève générale de 1918, en présence de M. Willi Ritschard, président de la Confédération, M. Willy Spuhler, ancien conseiller fédéral, et de nombreux autres invités.

Pour l'historien Hans Schaeppi, la grève de 1918 ne peut pas être considérée comme une rupture révolutionnaire, mais elle a néanmoins été le plus important mouvement ouvrier suisse et a marqué le début d'une nouvelle période. Il ne s'agit pourtant pas de célébrer un moment à la mémoire des héros, a affirmé à son tour M. Adolf Muschg. La grève a certes été un échec, mais il ne s'agit pas aujourd'hui de refaire l'histoire et de donner des leçons après coup. Un durcissement de la grève à la suite des provocations du Conseil fédéral n'aurait, selon l'écrivain alémanique, conduit qu'à un bain de sang « que les socialistes voulaient éviter au nom de l'idée qu'il faut vivre plus longtemps que la violence ». Mme Jenny Humbert-Droz a ensuite rappelé que les événements de 1918 avaient également touché la Suisse romande, plus particulièrement les régions neuchâteloises et jurassiennes.

M. Richard Mueller, le nouveau président de l'Union syndicale suisse, a tenté de faire un lien entre l'appel à la grève générale de 1918 et la situation actuelle :

« Aujourd'hui la situation économique nous oblige à nous demander à nouveau comment nous pouvons présenter avec force les difficultés actuelles à la classe dirigeante. Aujourd'hui, a affirmé M. Mueller, les conditions matérielles ne sont pas en première ligne de nos revendications. Néanmoins, on veut nous enlever les acquis sociaux, on veut faire tourner la roue de l'histoire en arrière. Dans des conditions totalement différentes de celles de 1918 nous sommes ainsi obligés de reprendre le combat pour plus de dignité humaine, pour plus de liberté et de justice.

« Ce combat doit également être mené dans une société hautement technicisée et rationalisée, si nous voulons que nos descendants puissent vivre librement dans une société plus juste.

« Nous devons reprendre cet héritage soixante ans après la grève générale de 1918 : c'est notre devoir », a affirmé le président de l'U.S.S. aux membres du comité central du P.S.S. (ats)

Japonais et Suisses fondent une société d'horlogerie à Singapour

La « Société suisse pour l'industrie horlogère S.A. » (S.S.I.H.), à Genève, et la « Nippon Miniature Bearing Co Ltd » (N.M.B.), à Tokyo, ont créé une nouvelle société dont la raison sociale est « Precision Watchcase (pte) Limited », avec siège à Singapour. Le capital initial de cette fabrique de boîtes de montres est de sept

millions de dollars-Singapour répartis par moitié entre la S.S.I.H. et la N.M.B. Le plan actuel prévoit d'occuper 140 personnes et d'atteindre une production annuelle voisinant 500 000 pièces, dont une part importante sera absorbée par la S.S.I.H., indique récemment cette dernière dans un communiqué.

L'évolution des prix de pièces telles que les boîtes — du fait de l'incessante revalorisation du franc et des coûts de production (particulièrement plus élevés en Suisse et au Japon que dans différents pays du Sud-Est de l'Asie) — a amené la S.S.I.H. à créer, en étroite collaboration avec N.M.B., cette unité de production qui lui permettra de lutter à armes égales dans ce domaine. A terme, cette opération doit assurer au groupe helvétique, par augmentation de sa capacité concurrentielle, une extension du volume de ses ventes et, par-delà un renforcement de la sécurité de l'emploi en Suisse.

Les deux sociétés

La Société suisse pour l'industrie horlogère S.A. regroupe à l'heure actuelle près de quarante filiales dont notamment Oméga et Tissot. Avec une production de 7,2 millions de montres en 1977, S.S.I.H. vient au premier rang des fabricants helvétiques de produits terminés et au troisième à l'échelle mondiale. Le groupe a réalisé en 1977 un chiffre d'affaires consolidé de 610 millions de francs suisses, Nippon Miniature Bearing Co Ltd est, pour sa part, une société indépendante des grands groupes industriels japonais. Son chiffre d'affaires atteint en 1977 plus de 22 milliards de yens (environ 176 millions de francs). Grâce à une production de roulements mi-

niatures à billes et à aiguilles (plus de 50 %), de parties de machines de précision (environ 30%) et de divers sous-ensembles électroniques. (ats)

Abonnement inter-rail limite d'âge relevée à vingt-six ans en 1979

Les entreprises suisses de transport offriront également en 1979 l'abonnement inter-rail aux jeunes qui désirent partir à la découverte de l'Europe. La nouveauté réside dans la limite d'âge pour son obtention : elle sera portée, dès 1979, de vingt-trois à vingt-six ans révolus, et cela sans augmentation du prix. Valable un mois en deuxième classe, l'abonnement inter-rail permet d'obtenir dans le pays de domicile des billets à moitié prix, ainsi que la libre circulation sur les réseaux ferroviaires des vingt autres pays qui émettent ce titre de transport. (ats)

Le rédacteur en chef de « La Tribune de Genève » à New York « Les Suisses se trouvent malheureux »

« Les Suisses ont beaucoup de chance, si l'on compare leur situation à celle qui existe dans les principales démocraties industrielles, cependant ils se considèrent volontiers comme assez malheureux », a estimé dans une conférence devant la « Swiss Society » de New-York, le rédacteur en chef de *La Tribune de Genève*, M. Georges-Henri Martin.

Selon M. Martin, les « signes de nervosité » qu'il décèle depuis quelque temps dans l'opinion publique suisse ont quatre causes principales :

1. — une crise psychologique, qui se manifeste par un nombre substantiel de livres et de films entièrement consacrés à l'autocritique ;

2. — sur le plan politique, la formule du Gouvernement de coalition n'est pas aisément acceptée par la jeune génération qui comprend mal qu'un Gouvernement démocratique puisse fonctionner sans opposition au plein sens du terme ;

3. — sur le plan diplomatique : elle a sans doute un statut d'observateur auprès de l'O.N.U. mais, depuis que les Palestiniens ont obtenu le même statut pour l'O. L. P., personne n'est désireux de plaider en faveur de la présence suisse à l'O.N.U., de crainte d'agiter en même temps la question de la présence de l'O.L.P. Cependant, M. Martin croit qu'il faudra que le Gouvernement helvétique prenne le risque de saisir le peuple suisse de la question de l'entrée de la Confédération, à part entière, au sein de l'O.N.U. (ats)

La navigation aérienne au musée suisse des transports

Le musée suisse des transports et radio-suisse S.A. ont présenté aux autorités, aux invités et à la presse la nouvelle exposition « Navigation aérienne ». L'attraction principale du nouveau secteur de radio-suisse S.A. est constituée par la réplique fidèle d'une tour de contrôle, complétée par un diorama représentant le système des pistes et des voies de circulation de l'aéroport de Kloten et simulant des manœuvres d'atterrissage et de décollage, illustrant ainsi les fonctions de la tour. Des commentaires synchronisés en français, allemand, italien et anglais donnent les explications nécessaires.

Une multivision présente, en outre, un aperçu du rôle actuel de la navigation aérienne. Un

modèle des voies aériennes de Suisse et des pays voisins montre en trois dimensions comment se déroule le trafic aérien international. Une reproduction fidèle d'un poste de travail radar et plusieurs graphiques complètent l'image des services actuels de la navigation aérienne de radio-suisse S.A.

Radio-Suisse S.A. est chargée par le Conseil fédéral d'assurer les services de la navigation aérienne en Suisse. D'autre part — en étroite collaboration avec l'entreprise suisse des P.T.T. — elle remplit des fonctions importantes dans le domaine des télécommunications internationales.

Les employés de Radio-Suisse sont engagés en qualité de personnel d'une entreprise privée, leur statut est régi par une convention collective.

A l'occasion de cette inauguration, M. Werner Guldimann, directeur de l'Office fédéral de l'air, a pris la parole pour évoquer la question de la sécurité aérienne aux aéroports de Kloten et de Cointrin. Il a relevé que des installations de sécurité nouvelles étaient en voie d'achèvement et a souligné l'étroite collaboration entre civils et militaires dans ce domaine. Parvenu au chapitre financier, il a révélé que les subventions fédérales pour la sécurité aérienne se montent à environ 45 millions de francs. Sachant que les jours de pointe 1 200 avions (1 100 à Zurich) traversent le ciel genevois et sont pris en charge par le contrôle aérien, l'on saisit mieux la nécessité de ne pas faire d'économies dans ce domaine. M. Guldimann a poursuivi en affirmant que le trafic aérien militaire ne connaîtra pas, au cours des prochaines années, une évolution marquante. L'on s'attend par contre à une augmentation annuelle de quatre

pour cent des mouvements civils : en d'autres termes, le nombre de ces derniers devrait doubler en dix-sept ans.

(ats)

Remise

du « prix Adèle Duttweiler » à M. Willy Monnier

Le « Prix Adèle Duttweiler » a été remis à Rueschlikon (Zh), en présence du conseiller fédéral Georges-André Chevallaz, à M. Willy Monnier, fondateur et président de la « Fondation des fonctionnaires suisses en faveur des lépreux ». M. Benjamin Haller, directeur de la Coopérative Migros du canton de Vaud et président du conseil de la « Fondation du Prix Adèle Duttweiler », a présenté le lauréat comme un homme qui « savait jeter des ponts entre la pensée et l'action ». M. Monnier avait pris, en 1961, l'initiative de venir en aide aux victimes de la lèpre. Il entreprit seul la création d'un fonds pour aider matériellement les personnes qui se vouent aux soins des quelque quinze millions d'hommes qui souffrent, aujourd'hui encore, de la lèpre dans le monde. Il fit appel à la générosité de ses collègues de travail, les fonctionnaires et les employés de la Confédération. Jusqu'en 1977, ce sont ainsi huit millions de francs qui ont pu être rassemblés, permettant le financement de 115 ambulances, 2 avions, plusieurs hôpitaux et stations de ravitaillement ainsi que de deux villages pour lépreux.

Cette action, dénommée par M. Willy Monnier « Action du personnel de la Confédération pour les lépreux », a été transformée en 1976 en « Fondation des fonctionnaires suisses en faveur des lépreux ». (ats)

Concours du ving-cinquième anniversaire de la télévision suisse

Comme on le sait, la S.S.R. célèbre le vingt-cinquième anniversaire de la télévision suisse. A cette occasion, elle organise un concours pour susciter la création d'œuvres originales de nature à promouvoir une meilleure connaissance interrégionale par le moyen d'expression qu'est la télévision. Le premier prix est doté de 25 000 F. Ce concours est ouvert aux créateurs de nationalité suisse ou aux étrangers domiciliés en Suisse depuis plus de cinq ans. L'œuvre (émission unique ou suite d'émissions), devra être présentée sous forme d'un exposé ou d'un script, accompagné d'un « story-board » (résumé du sujet traité), ou de toute autre forme de présentation audio-visuelle.

Le règlement de ce concours peut être obtenu auprès de la direction générale de la S.S.R. à Berne. Les œuvres devront être envoyées jusqu'au 30 avril 1979. (ats)

Le nouveau « Guide suisse des hôtels » présenté à Paris

Le nouveau guide de la Société suisse des hôteliers (S. S. H.) a été présenté à la presse française lors d'une conférence qui s'est déroulée à l'agence parisienne de l'Office national suisse du tourisme (O.N.S.T.). Devant plus de 50 journalistes, M. Jean-Claude Bonvin, vice-président de la S.S.H., a brossé les caractéristiques marquantes du nouveau guide avant de répondre aux nombreuses questions des représentants de la presse quotidienne et spécialisée. Les premières retombées de cette conférence attestent que *Le Guide suisse des hôtels*, dans

sa nouvelle conception, a été fort bien accueilli en France, signale l'O.N.S.T. (ats)

Les soldats Suisses s'ennuient de Gilberte de Courgenay

Des milliers d'hommes ont été, fin 1978, dispersés un peu partout en Suisse à l'occasion de leur service militaire. Plus de 15 000 Valaisans et Vaudois ont participé à des manœuvres dans la région du Chablais et de la plaine du Rhône. A entendre certains soldats, la troupe suisse regrette que les traditions que la mobilisation avait créées soient en train de se perdre dans notre pays. « Autrefois, nous dit un soldat valaisan de la Landsturm, lorsque nous arrivions à l'aube dans un village de plaine ou de montagne, on voyait aussitôt de sympathiques ménagères sortir de leur demeure pour nous apporter une tasse de café avec une giclée de kirsch ou un thermos bien chaud qui sentait bon la « pomme » ou la « poirate ». Aujourd'hui, c'est fini. Les femmes nous regardent passer. On regrette le temps de Gilberte de Courgenay. Il y a des traditions que les femmes suisses n'auraient jamais dû laisser tomber ».

Les gosses réclament toujours les biscuits militaires

« Si les femmes fraient un peu moins avec la troupe, le bol de café en mains, nous dit un officier de la police de la route, je ne crois pas, personnellement, que les relations entre civils et militaires soient moins bonnes qu'elles n'étaient hier. Comme officier de la police routière j'ai l'occasion de faire mon service un peu partout en Suisse. Les relations varient de région en région. L'autre jour, dans le canton de Fribourg, j'ai vu une fermière servir le café-kirsch à des sections entières,

gratuitement, un paysan est venu m'apporter trois litres de « bleue » pour mes hommes.» Bien des soldats font remarquer que si les Suissesses semblent plus distantes de la troupe qu'autrefois — comme si c'était se faire mal voir que de sympathiser avec les gris-verts » — en retour, les gosses, dans tous les cantons, restent fascinés par ce qui touche l'armée et réclament toujours des biscuits militaires même s'ils ont tout ce qu'il faut à la maison. « J'invitais toujours à ma cave un ou deux « troufions » de passage, note un paysan, mais depuis qu'une équipe m'a sacqué la prairie avec les jeeps, c'est fini. Si les relations entre civils et militaires ne sont plus ce qu'elles étaient autrefois, l'armée doit s'en prendre à elle-même. Il y a des gars qui se croient tout permis dès qu'ils ont l'uniforme. Ils vous enfoncent les barrières, volent des raisins. Les plus sauvages sont les recrues ».

Même si ceci est toujours contraire aux prescriptions militaires, un nombre invraisemblable de civils (maman, tante, bonne amie, copain), envoyaient jadis des bouteilles aux hommes mobilisés. Le nombre de bouteilles a baissé en flèche selon les postiers. Ici aussi Gilberte de Courgenay est morte. (ats)

Succès de l'écu Henry Dunant

La monnaie fédérale a frappé une monnaie commémorative à la mémoire d'Henry Dunant, né voilà un siècle et demi, et en souvenir de la fondation de la Croix-Rouge. L'avvers de l'écu reproduit le portrait de Dunant et le revers indique la valeur monétaire, soit 5 francs. La caisse d'Etat fédérale a déjà écoulé la totalité du tirage, mais la pièce peut encore être

obtenue aux guichets des banques. Le bénéficiaire de frappe reviendra pour moitié à la Croix-Rouge. (ats)

Les six demi-cantons suisses adresseront une requête commune au Conseil fédéral

Réunies à Sissach à l'invitation du Conseil d'Etat de Bâle-Campagne, les délégations des Gouvernements des six demi-cantons suisses (Bl, Bs, Ow, Nw, Ai et Ar), ont décidé de saisir le Conseil fédéral, par une requête commune, du problème de leur accession au statut de cantons à part entière. Le texte de cette requête sera arrêté au cours d'une nouvelle réunion. En 1976, les Gouvernements des demi-cantons avaient décidé à Sarnen d'attendre la création du canton du Jura pour poser le problème de leur propre statut. Ils ont estimé d'un commun accord que la question devait être traitée indépendamment de la révision totale de la Constitution fédérale. Ils se sont également entendus pour considérer que seule une démarche commune entrerait en ligne de compte. Les représentants des six demi-cantons ont souligné que leur accession au statut de cantons à part entière ne saurait en aucun cas remettre en cause le système bicaméral actuel et en particulier la structure du Conseil des Etats. (ats)

Dix-neuf entreprises suisses parmi les cinq cents plus grandes d'Europe

En 1977, dix-neuf entreprises suisses ont fait partie des cinq cents plus grandes d'Europe, soit le même nombre que par le passé. A l'exception de la maison Schindler, ces entreprises ont amélioré leur position

par rapport à l'an précédent dans la liste établie par le magazine économique *Vision*. Pour une fois, en cette circonstance, la Suisse a bénéficié de la chute du dollar. Pour figurer dans ce « club » des cinq cents plus grandes entreprises d'Europe, il fallait en 1977 avoir un chiffre d'affaires d'au moins 320 millions de dollars. Nestlé est passé du dix-neuvième au dix-septième rang, Ciba-Geigy du quarante-huitième au quarante-deuxième et B.B.O. du soixantième au cinquante-septième. C'est toujours Royal Dutch Shell qui, avec un chiffre d'affaires de 43,4 milliards de dollars, demeure la plus grande entreprise d'Europe. (ats)

Un Valaisan à la tête d'une nouvelle expédition dans l'Himalaya

Selon les informations parvenues de Katmandou (Népal), c'est un jeune Valaisan, M. Jacques Bovier, de Sion, qui a été désigné pour prendre la tête en mai 1979 de l'expédition népalosuisse dont le but essentiel sera la conquête du Numbur Peak (6959 m) dans l'Himalaya. Ce sera la première expédition officielle au Numbur. M. Jacques Bovier, ingénieur, a quitté le Valais il y a quelques années déjà pour travailler comme ingénieur dans plusieurs pays du globe sous l'égide « L'Assistance technique suisse aux pays en voie de développement ». C'est ainsi qu'après avoir séjourné tout d'abord au Cameroun, au Gabon, au Nigeria, il prit la tête d'une vaste opération technique visant à amener l'eau potable à des milliers de personnes habitant les contreforts de l'Himalaya. Le jeune Valaisan était aspirant-guide lorsqu'il a quitté l'Europe. (ats)

L'information politique en Suisse

Si gouverner c'est prévoir, gouverner c'est aussi informer : L'information est un élément essentiel du dialogue et de la confiance entre les autorités et le peuple dans une démocratie. Ainsi s'est exprimé M. Walter Buser, vice-chancelier de la Confédération, devant l'assemblée des « rencontres suisses » réunie à Lausanne. L'information politique est difficile dans un pays comme la Suisse, où l'on se méfie de toute tentative de propagande officielle, et pourtant on peut affirmer que le peuple suisse est généralement bien informé, a ajouté le responsable de l'information du Conseil fédéral.

L'information de la presse par les pouvoirs publics a été longtemps déficiente, à une époque où l'autorité prétendait trop souvent n'avoir « rien à signaler ». Depuis une vingtaine d'années, de grands progrès ont été réalisés. Sur le plan fédéral, chaque département ou régie a son service d'information et la coordination est assurée par la chancellerie. Le nombre des journalistes accrédités au

palais fédéral est passé de trente en 1950 à plus de huitante aujourd'hui (agences de presse, radio, télévision, journaux politiques et d'information, revues professionnelles et spécialisées, presse étrangère en Suisse). 150 conférences de presse et 2 000 informations sont données chaque année à Berne.

Le Conseil fédéral est prêt à informer, il considère cela comme un devoir politique, dit M. Buser. L'administration n'a aucune raison de dissimuler son activité. La seule limite à l'information est le secret de fonction. Il y a en outre des cas où l'information doit être retardée, pour des raisons de discrétion temporaire, ou encore quand un effet de surprise doit être ménagé. Enfin, la liberté de l'information s'arrête là où commence l'abus.

M. Buser a encore précisé quelques règles : l'information officielle ne doit jamais devenir propagande, elle doit s'en tenir aux décisions, aux faits et aux explications impartiales, elle doit être donnée en même temps à tous les organes de presse, sur un pied d'égalité,

créatrice libre en Suisse même et si possible dans les trois langues officielles.

L'exposé du vice-chancelier de la Confédération a été suivi d'une table ronde au cours de laquelle, sous la présidence du professeur Roland Ruffieux, président des « Rencontres suisses », des représentants des autorités politiques et des organes de presse ont dit ce qui allait bien et ce qui allait moins bien — et parfois assez mal — dans leurs relations sur le plan de l'information. (ats)

Groupe d'Olten Non à la réduction du budget de Pro Helvetia

Les écrivains suisses du groupe d'Olten ont protesté durant leur assemblée générale qui s'est tenue en novembre à Wengen (Be), contre la réduction de 25 % envisagée dans le budget de la fondation culturelle fédérale Pro Helvetia. Le groupe d'Olten observe « la mesquinerie de l'encouragement culturel dans un des pays les plus riches du monde avec une mauvaise humeur croissante », relève une résolution adoptée durant la réunion. « Une activité



A VOTRE DISPOSITION

au 10, rue Minard
92 ISSY-LES-MOULINEAUX

Téléphone : 645-21-36

- hospitalisation médicale
- consultations spécialisées
- laboratoire d'analyses médicales
- radiologie
- kinésithérapie
- électro - cardiogramme — électro - encéphalogramme

Admission en hospitalisation et présence médicale : 24 heures sur 24. Sur rendez-vous pour les consultations, analyses et autres actes médicaux.

Principales consultations : médecine générale, médecine interne, diabétologie, neuro-psychiatrie, dermatologie, nutrition et obésité.

Conventionné par la Sécurité sociale. Agréé par les mutuelles. Prise en charge directe par ces organismes au maximum autorisé.

et une large présence à l'étranger de la Suisse culturelle sont déterminantes pour notre survie dans le monde en tant que nation ». Une majorité du Parlement ne veut pas ou n'est pas capable de s'en rendre compte.

Au lieu des 5,5 millions de francs dont elle dispose actuellement, Pro Helvetia aurait besoin de 50 millions pour être en mesure de s'acquitter de ses obligations légales. Le projet de la fondation pour 1979 ressemble par trop à une « capitulation » devant les tâches qui lui sont attribuées, estime le groupe d'Olten. Par ailleurs, celui-ci se prononce pour la perception de taxes lors de l'utilisation des bibliothèques introduite par une révision de la loi sur les droits d'auteur, et pour l'augmentation des taxes qui seule permet d'améliorer les honoraires des auteurs indépendants.

L'assemblée a élu M. Yves Velan, La Chaux-de-Fonds, dans le comité, en remplacement de Mme Madeleine Santschi, à l'unanimité, elle a également pris position contre la police fédérale de sécurité. Le groupe d'Olten compte 130 membres. Pour des raisons politiques, il s'était scindé de la Société suisse des écrivains en 1970, son but statutaire est une « Société démocratique et socialiste ».

(ats)

Personnel fédéral amélioration du droit aux vacances

Le Conseil fédéral a amélioré le droit aux vacances du personnel de la Confédération. La réalisation de cette mesure se fera en deux étapes. Le 1^{er} janvier 1979, la limite d'âge donnant droit à la quatrième semaine de vacances a été ramenée de quarante à trente ans, celle qui donne droit à la cin-

quième semaine de cinquante-cinq à cinquante ans. A partir du 1^{er} janvier 1981, le droit aux vacances sera fixé à quatre semaines au moins pour une année et une sixième semaine de vacances sera accordée dès l'âge de soixante ans.

Le Conseil fédéral a pris sa décision en se fondant sur l'évolution du régime des vacances qui prévaut dans des branches déterminantes de l'économie privée. Par exemple, la convention de paix du travail qui est le contrat le plus important liant les partenaires sociaux de la métallurgie et de l'horlogerie, a été renouvelée en 1978 et elle prévoit pour les années à venir aussi bien la réduction de la durée hebdomadaire du travail que l'amélioration du droit aux vacances. Dans les négociations avec les associations du personnel, le Conseil fédéral a relevé l'impossibilité d'envisager les deux mesures. Il est en revanche disposé à accorder une sixième semaine de vacances aux agents d'un certain âge. Les expériences faites par la médecine du travail prouvent en effet que cette classe d'âge a besoin de plus de repos pour récupérer ses forces. Par voie de conséquence, les vacances plus longues accordées aux agents d'un certain âge sont aussi dans l'intérêt de l'employeur.

Le nouveau régime des vacances se justifie dans la mesure où le Conseil fédéral a fait preuve depuis plusieurs années d'une grande réserve à l'endroit des revendications des associations du personnel. Aucune amélioration du salaire réel n'a été consentie au personnel fédéral depuis 1972. L'allocation unique de renchérissement, de caractère rétroactif, n'a plus été versée et la compensation du renchérissement a été effectuée avec une grande modé-

ration. En raison de la stricte application du blocage des effectifs, le Conseil fédéral a tenu compte de l'augmentation du travail demandée au personnel.

(ats)

Radio-hôpital a dix ans

En décembre 1967, Jacques Frey, chanteur-animateur de La Chaux-de-Fonds, se rend à l'hôpital de cette ville pour y faire une visite. Il constate à cette occasion que les chorales qui viennent se produire pour les malades sont obligées de le faire dans le hall d'entrée et que le contact direct avec les patients manque. Il fait brancher un micro installé dans le hall sur le canal 6 de la télédiffusion : c'est le début de radio-hôpital.

Avec deux techniciens, Jean-Pierre Girardin et Francis Jeanin, il fait démarrer la première émission le 27 avril 1968, dès lors, les émissions en circuit interne se succéderont au rythme d'environ dix par année. La technique s'améliorera de plus en plus : duplex entre une unité de soins et le hall-studio, émissions réalisées en direct depuis différents endroits de la ville à l'occasion de grandes fêtes populaires (et grâce aux installations de la section locale de l'Association fédérale des troupes de transmission), installation pour la cinquante-troisième émission, le 26 mai 1973, d'un studio permanent dans un abri de la protection civile de l'hôpital, mise sur pied d'une antenne sur la pelouse de l'établissement pour capter l'émission du micro situé dans les chambres, rediffusion de l'émission quelques jours plus tard, en soirée, etc.

La radio et la télévision romandes se sont associées une fois ou l'autre à radio-hôpital, et souvent, l'émission s'est transfor-

mée en émission télévisée grâce au matériel scolaire (magnétoscope) et à l'aide de certaines maisons d'appareils de télévision.

La préparation et la diffusion d'une émission traditionnelle demande à l'équipe en moyenne quatre-vingt-cinq heures de travail (bénévoles). Celle qui a été diffusée (la nonante et unième), a duré deux heures et a été consacrée aux dix ans de radio-hôpital. De nombreuses personnalités, dont le conseiller d'Etat Jacques Béguin, ont pris part à l'émission. Figuraient aussi au programme les séquences traditionnelles, soit « Votre disque », un choix musical effectué par les malades, « Bouteille de champagne-maternité », la centième à être distribuée pour féliciter la maman du dernier-né de la maternité, et les « Séquences-surprise ».

Au cours des années, de nombreux artistes de passage ont pris part à ces émissions, dont Ricet Barrier, les Compagnons de la Chanson, Henri Des, Jean Valton, Fernand Raynaud et bien d'autres. Plus d'une centaine de personnalités locales et régionales ont également contribué au succès de ces émissions. (ats)

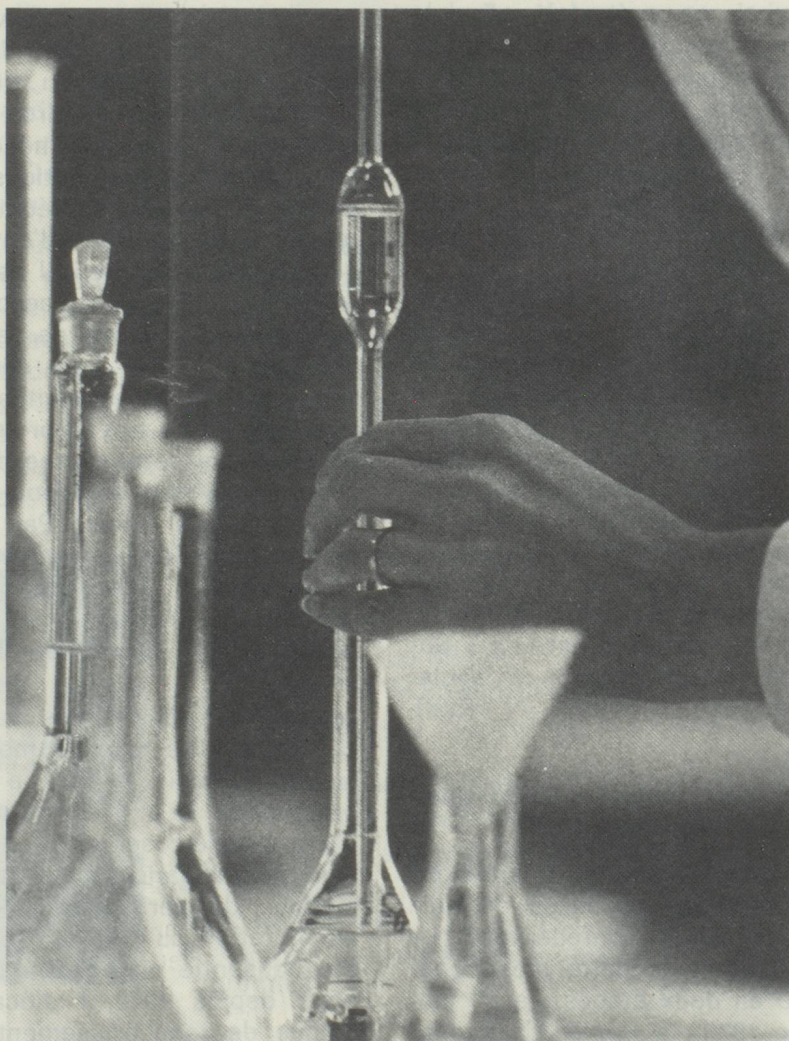
Le métro de Hong-Kong à l'heure suisse

Le contrat, signé en 1977 par Montres Rado S.A., Longeau — maison affiliée à l'A.S.U.A.G. — et la Mass Transit Railway Corporation (M.T.R.), Hong-Kong, pour la fourniture de la centrale horaire, de l'installation de distribution de l'heure et des horloges des stations en est arrivé à sa phase d'exécution. Le nouveau métro de Hong-Kong vivra donc à l'heure suisse.

La ville de Hong-Kong, qui compte plus de 4,5 millions d'habitants, va être munie d'un important réseau ferroviaire souterrain capable de transporter dès le milieu de l'année 1980 environ 1,8 million de personnes par jour. Dans sa réalisation finale, le métro de Hong-Kong aura une longueur de 26 kilomètres et comptera 25 stations. La première étape de 15,6 et 15 stations sera mise en service dès mars 1980.

Implantée de longue date en Extrême-Orient, la fabrique d'horlogerie Rado a décroché, avec l'appui technique d'Oscilloquartz s.a., Neuchâtel — maison affiliée à Ebauches s.a. — la commande pour l'ensemble de la centrale et le réseau de distribution horaire, ainsi que pour les horloges de stations du M.T.R. de Hong-Kong. L'installation comporte une horloge atomique, tube de césium, ainsi que plusieurs appareils sup-

CIBA-GEIGY à l'avant-garde du progrès



CIBA-GEIGY S.A.,
CH-4002 Bâle

Société Anonyme CIBA-GEIGY
2-4, rue Lionel Terray
F-92500 Rueil-Malmaison

CIBA-GEIGY S.A.,
Usines de St-Fons
F-69190 St-Fons

plémentaires destinés à transmettre l'heure exacte — 1 millionième de seconde de déviation par jour — à toutes les installations et stations du réseau M.T.R., à assurer la sécurité du trafic et le confort des passagers. L'horloge atomique servira également à d'autres instituts de Hong-Kong. Le 24 octobre dernier l'observatoire de Neuchâtel a procédé à la mise à l'heure exacte de l'installation, alors que le 31 octobre, cette dernière s'est envolée vers l'Extrême-Orient. (ats)

Pour la constitution de provision de ménage

Une brochure publiée par l'Office du délégué à la Défense nationale économique invite les Suisses à faire des provisions de ménage. Ce périodique, illustré par Rolf Imbach, explique, par une série de slogans et de dessins, pourquoi il est bon de constituer des réserves alimentaires « même sans guerre ni crise ». Cette publication a été distribuée cet automne dans différents supermarchés du pays, où du personnel qualifié fournissait les renseignements nécessaires dans des stands d'information. Cette année, il est prévu de distribuer la brochure dans les ménages et il sera fait alors appel à la collaboration de l'ensemble des commerçants en denrées alimentaires. Le but est donc de familiariser la constitution de réserves de ménage.

Les réserves des ménages sont complémentaires du plan d'alimentation destiné à assurer une autarcie de la Suisse dans les trois ans. Les réserves obligatoires de divers produits alimentaires de base font partie du même plan. Un communiqué du délégué à la Défense nationale économique précise qu'en cas de rupture des importations de pressions politico-économi-

ques, de catastrophes ou de conflits armés, l'approvisionnement en produits alimentaires de base peut être rapidement réduit à un point tel que des mesures de restriction doivent être prises. Ces interventions rapides nécessitent d'importantes réorganisations. C'est pour quoi il se pourrait que certaines denrées ne puissent être vendues durant un certain temps ou que leur livraison en soit contingentée, voire rationnée. On ne pourrait éviter des rayons vides dans les magasins. Pour cette raison on recommande à chaque ménage la constitution d'une réserve individuelle. Les provisions sont à adapter aux besoins particuliers, en se rappelant que les denrées de base, sucre, riz, pâtes alimentaires, huile, graisse, légumes secs, tout comme le thé, le café et le cacao, sont les plus sensibles aux perturbations du marché international. C'est ici que des mesures devraient être prises en priorité. (ats)

Cinquième prix Nobel de médecine suisse

Le professeur Werner Arber, du centre de biologie de l'université de Bâle, est le cinquième Suisse qui obtient un prix Nobel de médecine.

Avant lui, les Suisses récompensés avaient été : E.-T. Kocher (1909), P.-H. Mueller (1948), W.-R. Hench (1950) et T. Reichstein, en 1951.

Les professeurs Daniel Nathans et Hamilton Smith, tous deux du Département de microbiologie de l'université John Hopkins, sont les cinquante et unième et cinquante-deuxième Américains lauréats d'un prix Nobel de médecine. Ce sont uniquement des Américains, huit au total, qui avaient été lauréats les trois dernières années.

(ats)

Après la fête du peuple jurassien

La Constitution jurassienne reste la « Bible » de François Lachat

(Interview exclusive)

Lors de la « Fête du peuple jurassien », le 1^{er} octobre, certaines déclarations de dirigeants du rassemblement jurassien ont créé de vives émotions dans divers secteurs de l'opinion publique. N'a-t-on pas entendu dire, à Delémont, entre autres, qu'il y avait « quelque chose de pourri au royaume de Guillaume Tell », cela après que le corps électoral suisse ait approuvé massivement la création du canton du Jura. Rentrant d'une semaine de vacances, le président de l'Assemblée constituante jurassienne, M. François Lachat, a accordé une interview exclusive à l'Agence télégraphique suisse dans laquelle il fait part de ses réactions :

François Lachat. — Permettez-moi d'abord de vous dire combien nous avons été sensibles au vote de nos Confédérés qui ne nous ont pas ménagé leurs suffrages pour entériner la volonté populaire jurassienne de devenir canton suisse. S'agissant des déclarations faites à la « Fête du peuple jurassien », j'aimerais préciser d'emblée un élément essentiel qui n'a nullement échappé au président de la Confédération — malgré ses propos très vifs et très critiques à l'égard du rassemblement jurassien — et à M. Ernst Jaberg, président de la délégation du Gouvernement bernois aux affaires jurassiennes. M. Willi Ritschard, comme M. Ernst Jaberg, en d'autres mots, n'ont pas manqué de relever qu'il convenait de « faire la différence entre les déclarations d'un membre d'une autorité et celles d'un membre d'u-

ne association ». Les dirigeants du rassemblement jurassien se sont exprimés lors de leur conférence de presse et dans leurs discours en leur nom personnel. Les textes des conférences de presse et des discours n'ont pas été communiqués, ni à plus forte raison discutés par le bureau de l'Assemblée constituante. Ils n'avaient pas à l'être. Leurs propos n'engagent d'aucune manière l'Assemblée constituante ou son bureau. Cela dit, les dirigeants du rassemblement jurassien jouissent de la liberté d'expression comme tout citoyen. Quant à moi, je ne connais pas « le royaume de GUYAUME TELL ». Je connais l'Etat fédératif, les droits et devoirs des citoyens, les droits et devoirs de tous les Etats membres de l'alliance fédérale. A.T.S. — Cela signifie-t-il que vous vous distanciez des propos tenus lors de la Fête du peuple jurassien ?

F.L. — Le président de l'Assemblée constituante n'a pas à porter de jugement sur les propos tenus par l'un ou l'autre dirigeant du rassemblement jurassien, organisation de droit privé.

A.T.S. — ... dont vous êtes le vice-président.

F.L. — ... dont je suis l'un des vice-présidents, un vice-président à qui les textes de la conférence de presse et les discours prononcés le 1^{er} octobre, à Delémont, n'ont pas été soumis.

A.T.S. — Votre attitude va-t-elle changer suite à la situation créée par les déclarations de la « Fête du peuple jurassien » ?

F.L. — Ma « Bible », c'est la Constitution cantonale du Jura. Elle est l'expression de la volonté populaire, elle a été adoptée massivement par mes concitoyennes et concitoyens. Elle dit clairement à son article 4 :

« La République et canton du Jura collabore avec les autres cantons de la Confédération suisse, elle s'efforce d'assurer une coopération étroite avec ses voisins ». Parmi ces voisins, nul ne l'ignore, il y a le canton de Berne dans ses nouvelles frontières.

Ma conduite ne peut être dictée que par la Constitution cantonale. Je ne me déroberai jamais à mes devoirs envers l'Etat jurassien, eu égard aux responsabilités que mes collègues députés m'ont confiées.

Au nombre de mes tâches, il y a la concrétisation de la volonté clairement exprimée par l'Assemblée constituante, lors de la signature des accords de coopération de septembre 1977, « d'instaurer des relations sereines » entre l'Etat de Berne et celui du Jura.

A.T.S. — Quels sont les rapports entre l'Assemblée constituante et le rassemblement jurassien ? L'opinion publique ne les saisit pas toujours, semble-t-il, et parfois même ne fait pas de distinction.

F.L. — Ce sont des relations identiques à celles que toute autorité élue, dans n'importe quel Etat démocratique, doit entretenir avec les partis et mouvements politiques. Cela dit, dans le canton du Jura, comme dans tous les autres, « la souveraineté appartient au peuple, qui l'exerce directement ou par ses représentants ». Ce principe républicain exclut, faut-il le souligner, que la souveraineté étatique puisse appartenir à un parti, un mouvement, une faction. Aucun d'eux n'a qualité pour s'exprimer au nom de l'Etat. Il faut cependant rendre hommage aux milliers de militants du rassemblement jurassien qui ont mené un combat politique très dur, lui sacrifiant dans la ferveur loisirs, vie de famille, parfois même places

de travail, en raison de leurs convictions profondes. Eux seuls ont permis que se réalisent les espérances jurassiennes, le 23 juin 1974. Cela étant, je dis et j'affirme que le rassemblement jurassien qui les groupe et auquel j'appartiens depuis l'adolescence, n'a toutefois pas le droit de se substituer à l'Etat et de parler en son nom. L'Etat est l'affaire de tous, citoyennes et citoyens. Ce sont eux qui ont élu l'Assemblée constituante, lui ont confié le « mandat » de « préparer toutes mesures nécessaires à l'accomplissement des tâches du canton ». Ce sont eux qui, démocratiquement, éliront le Parlement et le Gouvernement collégial de la République et canton du Jura. Après le passage de caps difficiles, la ferveur engendre parfois le tumulte. C'est normal et naturel. Quels que puissent être ses causes ou ses effets, il ne faut jamais l'oublier, et je l'ai dit à maintes reprises, avec d'autres, un Etat n'est jamais achevé. Mais il est essentiel de s'en tenir aux règles du droit et de la démocratie pour lui donner des orientations nouvelles. Pour l'heure, notre souci primordial — j'allais dire notre obsession — est que la République et canton du Jura fonctionne le plus rapidement possible dans l'intérêt du bien commun, c'est-à-dire de tous ses habitants et de la communauté helvétique à laquelle, le 23 juin 1974, ils ont décidé d'appartenir, avec les droits et devoirs qui en découlent. (ats)

IMPORTANT

Indiquez à temps votre changement d'adresse à votre représentation diplomatique ou consulaire.